



20210702-28

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20210702-20210702-28-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées**

Séance du 2 juillet 2021

Objet : Mécénat de la Fondation Orange pour la Maison de Balzac

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention de mécénat, liant la Fondation Orange à l'établissement public Paris Musées, pour la Maison de Balzac, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Une recette de 9 000 euros HT sera inscrite sur le budget de l'établissement public Paris Musées de l'exercice concerné.

Par délégation, la Directrice générale

Anne-Sophie de Gasquet